



*pour une planète vivante\**

**WWF France**  
Bois de Boulogne  
1 carrefour de Longchamp  
75016 Paris  
France

Standard : 01 55 25 84 84  
Fax : 01 55 25 84 74

## POUR UNE GESTION PUBLIQUE DES FONDS DEDIES AU DEMANTELEMENT DU NUCLÉAIRE - LE TESEN\* ET SON AFFECTATION AU FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE :

### SYNTHÈSE

*\*Fonds pour la « Transition Énergétique et une Sortie Équitable du Nucléaire ».*

#### PROPOSITION :

Création d'un fonds indépendant, le TESEN, chargé de gérer les provisions prévues pour le démantèlement des installations nucléaires et la gestion des déchets radioactifs, et son affectation temporaire au financement de la transition énergétique.

#### OBJECTIFS :

- Sécuriser les provisions de long terme dont notre pays aura besoin pour financer le démantèlement de la filière nucléaire ;
- Clarifier la gouvernance de la gestion des charges de long terme destinées au démantèlement et à la gestion des déchets, aujourd'hui opaque, éclatée et sans moyens et donc peu sûre ;
- Reformuler cette gouvernance afin d'en garantir la transparence : intégrer l'ensemble des parties prenantes à la prise de décision, des parlementaires aux représentants de la société civile ;
- Financer la transition énergétique à des taux raisonnables ce qui en diminuera le coût et accélérer ainsi la rentabilité des énergies renouvelables et des opérations d'efficacité énergétique.

Le résultat des nombreux rapports d'organismes publics, notamment le rapport de la Cour des Comptes<sup>1</sup> de janvier 2012, le rapport de la CNEF<sup>2</sup> de juillet 2012 et le rapport d'information de la Commission des finances de l'Assemblée Nationale de mars 2012, permettent de constater que la France, premier pays européen producteur d'électricité nucléaire, ne dispose pas encore de données fiables et transparentes concernant les coûts de maintenance de la filière et l'aval du cycle nucléaire.

La loi oblige les exploitants à affecter dans leur bilan les actifs nécessaires à la couverture des provisions correspondant aux charges futures du démantèlement. Ces actifs, appelés « actifs dédiés », restent actuellement la propriété des exploitants qui décident des placements à effectuer. S'appuyant sur les rapports de la Cour des Comptes et de la CNEF, le WWF France constate que ces placements sont opaques, volatiles et peu diversifiés. Le rapport de la Cour des Comptes alerte notamment sur les risques associés à ces actifs tels qu'ils ont été constitués par les opérateurs.

Il apparaît clairement que ces actifs dédiés ne présentent pas un degré de sécurité et de liquidité suffisant pour faire face aux dépenses de démantèlement, qui sont elles-mêmes sous évaluées. L'Etat, et en dernier ressort la collectivité, seraient alors obligés d'assumer le coût intégral du démantèlement<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Cour des comptes - Les coûts de la filière électronucléaire - janvier 2012 – p. 114.

<sup>2</sup> Rapport triennal de la CNEF - Commission Nationale d'Évaluation du Financement des charges de démantèlement des installations nucléaires de base et de gestion des combustibles usés et des déchets radioactifs - juillet 2012 – P. 32.

<sup>3</sup> Cour des comptes - Les coûts de la filière électronucléaire - janvier 2012 – p. 200-204.

**\* for a living planet®**

Reconnue d'Utilité Publique par le décret du 24 mars 2004 et bénéficiant des articles 5 et 20 de la loi du 23 juillet 1987 .

Faites un geste pour la planète : réduisez votre empreinte et soutenez le WWF  
Retrouvez-nous sur [www.wwf.fr](http://www.wwf.fr)

En ce qui concerne EDF, le chiffrage des charges est très sensiblement inférieur à celui qui est fait à l'étranger : selon la Cour des Comptes, ce chiffrage est 2.5 fois supérieur en Grande-Bretagne et jusqu'à 3.4 fois supérieur en Allemagne.<sup>4</sup> Par ailleurs, en plus d'avoir confirmé la tendance à la hausse des coûts de production et de commercialisation d'EDF, dans son analyse de juin 2013 la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a montré qu'« en termes de trésorerie, un report du démantèlement de 10 ans entraînerait une diminution du montant légal d'actifs dédiés qu'EDF doit constituer pour couvrir les charges futures nucléaires (démantèlement et gestion des déchets) »<sup>5</sup>.

Le WWF France considère qu'il est intolérable de faire prendre à la société française le risque d'assumer cette charge et qu'il est urgent d'assurer une gestion sûre et transparente des actifs dédiés au démantèlement des installations nucléaires.

- S'appuyant sur une proposition de loi portée en 2006 par 142 députés socialistes<sup>6</sup> ainsi que sur l'exemple de ce qui s'est fait dans d'autres pays européens comme la Finlande ou la Suède<sup>7</sup>, le WWF a porté cette proposition au sein du Débat National sur la Transition Energétique<sup>8</sup>.
- En juillet 2013, une lettre ouverte demandant la création de ce fond a été signée par 21 personnalités<sup>9</sup>, parmi lesquelles 4 sénateurs, 6 députés, 2 eurodéputés, dont 4 ex-ministres de l'environnement.
- Le CESE, dans son avis de septembre 2013 « Financer la transition écologique et énergétique »<sup>10</sup>, a encouragé à étudier l'affectation temporaire de ces fonds au développement des énergies renouvelables et aux travaux d'efficacité énergétique.

Ce fonds indépendant constitue un outil innovant, sans impact sur le budget de l'Etat, de financement de la transition énergétique. En effet, il assurera une gestion sûre et transparente des provisions ainsi qu'un provisionnement au niveau nécessaire pour garantir, le moment venu, les opérations de démantèlement en fonction du calendrier qui sera retenu. D'ici là sa mise en œuvre permettra à l'Etat, aux collectivités locales, aux entreprises et aux particuliers l'accès, à un prix raisonnable, aux liquidités nécessaires à leurs investissements, pour répondre aux besoins de financement à long terme de la transition énergétique.

Convaincu que cette proposition est à la fois réaliste d'un point de vue économique, juste d'un point de vue social et sûre d'un point de vue environnemental, le WWF France propose :

1. la création d'un fonds indépendant chargé de gérer les provisions prévues pour le démantèlement des installations nucléaires et la gestion des déchets radioactifs figure dans le projet de loi de programmation sur la transition énergétique comme une des sources majeures de financement de la transition énergétique ;
2. la conférence bancaire et financière organisée au printemps 2014 soit l'occasion de discuter les mécanismes de ce fonds, afin que sa constitution puisse figurer dans la future loi sur la transition énergétique.

---

<sup>4</sup> Cour des comptes - Les coûts de la filière électronucléaire - janvier 2012 – P. 103.

<sup>5</sup> CRE, « Analyse des coûts de production et de commercialisation d'EDF dans le cadre des tarifs réglementés de vente d'électricité », Juin 2013, P. 24.

<sup>6</sup> Notamment Christian Bataille, Jean-Marc Ayrault, François Hollande, Manuel Valls, Laurent Fabius, Arnaud Montebourg et François Brottes, voir Annexe 1 - Proposition de loi tendant à organiser la gestion durable des déchets radioactifs, N° 2906 (rectifié), Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 28 février 2006.

<sup>7</sup> Voir Annexe 2 – Les fonds dédiés au démantèlement en Suède et en Finlande.

<sup>8</sup> Le groupe de travail 4 a demandé une « évaluation globale de la faisabilité de cette proposition au groupe des Experts ». Rapport du Groupe de travail n° 4 « Quels coûts, quels bénéfices et quel financement de la transition énergétique ? » p. 54-55.

<sup>9</sup> Voir Annexe 3 – L'Opinion 12/07/2013.

<sup>10</sup> « Financer la transition écologique et énergétique », Avis du CESE, présenté par Gaël Virlouvét au nom de la section de l'économie et des finances, Septembre 2013, p.63.